

MODELE DE PRESENTATION DES PROJETS POUR L'AGREMENT AU CODE DES INVESTISSEMENTS

1. Résumé et Avantages sollicités du Code des Investissements

2. Contexte et Historique du Projet :

- a. Promoteur (s) du projet : nom, adresse et expérience des affaires.
- b. Historique du projet.
- c. Coût des études et/ou des recherches déjà effectuées.

3. Capacité du Marché et de l'Entreprise :

a. Demande et marché :

- Estimation de la taille et de la capacité de l'entreprise (avec indication des principales entreprises du marché), croissance antérieure ; croissance ultérieure estimative (avec indication des principaux programmes de développement) dispersion locale de l'entreprise, principaux problèmes et perspectives de l'entreprise, qualité générale des marchandises.
- Importations antérieures et tendance d'avenir, volume et prix.
- Volume approximatif de la demande actuelle, sa croissance antérieure, principaux facteurs déterminants et indicateurs.

b. Prévision des ventes et commercialisation :

- Concurrence probable exercée à l'égard du projet par les produits similaires locaux et étrangers.
- Localisation du ou des marchés.
- Programme de vente.
- Estimation des ventes annuelles (locales/étrangères) de produits et sous-produits.

c. Programme prévisionnel de production :

- Produits.
- Sous-produits.
- Estimation des déchets et de leur coût annuel d'évacuation.

d. Détermination de la capacité de l'entreprise :

- Capacité pratique de l'entreprise.
- Relation quantitative entre les ventes, la capacité de l'entreprise et les matériaux utilisés.

4. Matériaux utilisés :

Besoins approximatifs des facteurs de production, situation actuelle et éventuelle des disponibilités, estimation du coût annuel des matériaux d'origine locale et étrangère utilisés :

- a. Matières premières ;
- b. Matières industrielles transformées.
- c. Composants.
- d. Matériaux auxiliaires.
- e. Fournitures d'atelier.
- f. Services Publics, en particulier énergie électrique.

5. Lieu d'Implantation :

Présélection, en indiquant le cas échéant le coût estimatif du terrain.

6. Dossier Technique du Projet :

a. Détermination préliminaire de la portée du projet ;

b. Technologie et équipement.

- Technologie et procédés applicables par rapport à la capacité de l'entreprise.
- Estimation approximative du coût de la technologie locale et étrangère.
- Principales composantes de l'équipement envisagé (équipements de production, équipement auxiliaire, équipement de service, pièces de rechange, outillages).
- Estimation du coût de l'équipement ci-dessus indiqué.

c. Travaux de génie civil, construction et aménagement :

- Préparation et aménagement du terrain.
- Bâtiments et ouvrages spéciaux.
- Aménagements et installations.
- Estimation du coût des travaux de génie civil ci-dessus indiqués.

7. Organisation de l'Entreprise et Frais généraux :

a. Schéma d'organisation :

Production.
Ventes.
Administration.
Gestion.

b. Estimation des frais généraux :

Fabrication ; Administration ; Finances.

8. Main d'œuvre :

- a. Estimation des besoins de main-d'œuvre, répartie entre personnel d'exécution et d'encadrement et entre principales spécialités.
- b. Estimation des coûts annuels de main-d'œuvre, classée comme ci-dessus, y compris les frais généraux des traitements et salaires.

9. Calendrier de Mise en Œuvre du Projet :

- a. Calendrier envisagé pour la mise en œuvre du projet.

- b. Estimation des coûts de mise en œuvre du projet en fonction du programme envisagé.

10. Evaluation Financière et Economique :

a. Coût total des investissements

- Estimation du fonds de roulement nécessaire ;
- Estimation des actifs fixes.
- Coût total des investissements (somme des coûts estimatifs d'investissements indiqués aux chapitres 2 à 10).

b. Financement du projet

- Structure du capital envisagé et financement proposé ;
- Intérêts.

- c. **Coût de production :** Récapitulation des coûts estimatifs de production indiqués aux chapitre 2 à 10, répartis entre frais fixes et coûts variables pendant une durée dépassant de deux ans au moins la période d'exonération.

d. Calcul du prix de vente :

Evaluation financière fondée sur les valeurs estimatives indiquées ci-dessus :

- Seuil de rentabilité ;
- Taux de rentabilité interne ;
- Taux de valeur ajoutée.

QUELQUES ELEMENTS DE CALCUL

1. Calcul des frais de Personnel

- a. **Masse salariale** : Total des salaires versés au personnel
- b. **Charges sociales** : 23% de la masse salariale
- c. **Frais de personnel** : masse salariale + charges sociales.

2. Calcul des Impôts et Taxes

a. Vignette ou taxe sur les véhicules automobiles :

Les taux de la taxe sur les véhicules automobiles sont fixés comme suit :

- Automobiles :

de 2 CV à 6 CV	7 000 F CFA
de 7 CV à 9 CV	13 000 F CFA
de 10 CV à 14 CV	32 000 F CFA
de 15 CV à 19 CV	50 000 F CFA
à partir de 20 CV	75 000 F CFA

- Engins à moteur à deux ou trois roues :

au-dessus de 125 cm ² de cylindre :	7 000 F CFA
au-dessus de 51 cm ² de cylindre :	4 000 F CFA
au-dessous de 50 cm ² :	2 000 F CFA

b. **Contribution forfaitaire** : 7,5% de la masse salariale.

c. **Contribution des patentes** : droit fixe (DF) + droit proportionnel (DP)

- le droit fixe est déterminé en fonction de la zone et de la classe (cf Code Général des Impôts) :
- le droit proportionnel est égal à 10% de la valeur locative (VL) qui, elle-même, est égale à 5% de la valeur d'actif (VA).

La Valeur d'actif = Génie civil + aménagements et installations + équipements de production fixés à même le sol.

D'où $DP = VA \times 5\% \times 10\%$

d. **Taxe des biens de main morte** : (T B M M)

Elle est égale à 20% de la valeur locative abaissée (VLA) ou revenu foncier qui, elle-même, est égale à 60% de la valeur locative.

$V L A = \text{Revenu foncier} = VL \times 60\%$

D'où $TBMM = VLA \times 20\%$

Récapitulatif des Impôts et Taxes :

DESIGNATION	AN 1	AN 2	AN 3	AN...	AN 10
- Vignettes					
- Contribution forfaitaire					
- Taxe de formation professionnelle					
- Contribution des patentes					
- Taxe de logement					
- Taxe des biens de main morte					
TOTAL					

e. Impôt sur les revenus fonciers :

Même base de calcul que pour la taxe des biens de main morte. Son taux est actuellement de 20% du revenu foncier.

NB. : La contribution des patentes, la taxe des biens de main morte et l'impôt sur les revenus fonciers bénéficient d'exonérations fiscales (cf Code des Investissements).

Les taxes de logement et de formation professionnelle sont respectivement égales à 1% et 0,5% des frais de personnel.

f. Autres impôts et taxes :

- La taxe sur la Valeur Ajouté (TVA) liée à la production : le taux appliqué aux chiffres d'affaires est :
 - Taux unique = 18%
- L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) :
 - Pour les sociétés : 35% du revenu d'exploitation ;
 - Pour les entreprises individuelles, les sociétés en nom collectif, les GIE etc... 15% du revenu d'exploitation.

Pour le calcul du revenu d'exploitation se référer au tableau du compte d'exploitation prévisionnel.

DESIGNATION	TAUX D'AMORTISSEMENT
Frais d'établissement	33,33%
Génie civil – Constructions	5%
Equipements de production	10%
Matériel roulant (léger ou lourd)	33,33 ou 20%
Matériel et mobilier de bureau	20%

3. Comptes d'exploitation prévisionnels

Années	1	2	3	4	5...	10
Désignation						
1.Recettes hors taxes (H.T)						
Charges d'Exploitation						
Matières premières						
Emballages						

Frais de personnel						
Impôts et taxes						
Travaux, fournitures et services extérieurs (T.F.S.E)						
Frais divers de gestions (F.D.G)						
Transports et déplacements						
Amortissements						
Frais financiers						
2. Total des charges						
3. Résultats bruts : (1 – 2)						
4. Revenus fonciers						
5. Revenus d'exploitation = (3 – 4)						
6. Impôt / B.I.C						
7. Impôt / revenus fonciers						
8. Résultats nets = 3 – (6 + 7)						

- N.B. :** - Pour les recettes toutes taxes comprises (TTC), incorporer la TVA dans les charges ;
- Impôt / BIC : 15 ou 35% du revenu d'exploitation.
 - Au cas où le résultat brut est négatif, l'impôt /BIC représente 0,75% du chiffre d'affaires ;
 - Les entreprises éligibles au Code des Investissements bénéficient d'une période d'exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC).

4. Plan de Trésorerie prévisionnel :

Années	0	1	2	3...	10
Désignation					
A. Ressources					
Apport personnel (ou capitaux propres)					
Emprunts					
Amortissements					
Résultats nets					
Total A					
B. Emplois					
Investissements et renouvellements du fonds de roulement					
Variation du fonds de roulement					
Remboursement des emprunts					
Total B					
Trésorerie dégagée A – B					
Trésorerie cumulée					

N.B. : L'année 0 correspond à l'année des investissements.

5. Taux de valeur ajoutée

Années	0	1	2	3	4	5...	10
Désignation							
A. Valeur ajoutée (VA)							
* Frais de personnel							
* Impôts et taxes (y compris							

la TVA)							
* Amortissements							
* Frais financiers							
* Bénéfices bruts							
Total A							
B. Chiffre d'affaires							
C. Taux de valeur ajoutée (TVA = VA / CA x 100%)							